

A.S.C. LES MESNEUX

DANSE

Fiche individuelle d'inscription pour la saison 2024 - 2025

Nom :

Prénom :

Nom des parents (si différent) :

Date de naissance (enfants et ados) : Groupe : ; adulte

Groupes : *Eveil (4 à 6 ans) – Débutants (6 à 8 ans) – Avancés (9 à 11 ans) – Confirmés (12 à 16 ans)*

Adresse :

Tél. : Liste rouge : OUI - NON

Mél. :

J'autorise à apparaître dans la liste de diffusion oui non

1°) **Cotisation A.S.C.** annuelle [sauf pour les personnes déjà membres d'une section ASC cette saison (préciser laquelle :)] :

	mesneusiens	extérieurs	
1er adhérent A.S.C.	30 €	40 €	<input type="text"/>
2ème adhérent A.S.C.	25 €	35 €	<input type="text"/>
3ème adhérent A.S.C. (et au-delà)	20 €	30 €	<input type="text"/>

Nom et activité des autres membres de la famille* déjà adhérents à l'A.S.C. cette saison :

* *La famille dont il est question ici se limite aux parents et à leurs enfants vivant sous le même toit.*

.....
.....

2°) **Cotisation section Danse** (de septembre 2024 à juin 2025) :

Adulte	65 €	=	<input type="text"/>
Ado ou enfant	60 €	=	<input type="text"/>
TOTAL :			<input type="text"/>

3°) **Costumes** (chèque différent) :

A rendre complété, avec votre règlement en liquide ou par chèque à l'ordre de l'A.S.C. Les Mesneux.

PAIEMENTS PAR CHEQUE-VACANCES (OU EQUIVALENTS) :

- le montant total des chèques ne doit pas dépasser le montant de la cotisation ; compléter si besoin en liquide ou par chèque bancaire.

- **FAMILLES** : il est indispensable de régler l'activité pour chaque enfant **INDIVIDUELLEMENT**.

Chaque adhérent doit avoir souscrit une assurance individuelle accidents.

SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

Le spectacle aura lieu *un mercredi de juin 2025* au Théâtre du Chemin Vert.

Nouvelles inscriptions : la participation pour les costumes est à donner le jour de l'inscription ; le chèque ne sera encaissé qu'à partir de février 2025 (vous en serez informés).

Chèques à l'ordre de l'ASC Les Mesneux

DANSES DE SALON

Fiche d'inscription pour la saison 2024 – 2025

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél. : Liste rouge : OUI - NON

Mél. :

1°) **Cotisation A.S.C. annuelle** [sauf pour les personnes déjà membres d'une section ASC cette saison (préciser laquelle :)] :

	mesneusiens	extérieurs	
1er adhérent A.S.C.	30 €	40 €	
2ème adhérent A.S.C.	25 €	35 €	
3ème adhérent A.S.C. (et au-delà)	20 €	30 €	

Nom et activité des autres membres de la famille* déjà adhérents à l'A.S.C. cette saison :
* La famille dont il est question ici se limite aux parents et à leurs enfants vivant sous le même toit.

.....
.....

2°) **Cotisation section Danses de salon**, du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025 [hors vacances scolaires] :

Nombre d'adultes :	× 80 €	=	
TOTAL :				

PAIEMENTS PAR CHEQUES-VACANCES (OU EQUIVALENTS) :

- le montant total des chèques ne doit pas dépasser le montant de la cotisation ; compléter si besoin en liquide ou par chèque bancaire.
- **FAMILLES** : il est indispensable de régler l'activité pour chaque personne **INDIVIDUELLEMENT**.

Fiche à rendre complétée, avec votre règlement à l'ordre de l'A.S.C. Les Mesneux.

Chaque adhérent doit avoir souscrit une assurance individuelle accidents.

FITNESS

Fiche d'inscription pour la saison 2024 – 2025

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. : Liste rouge : OUI - NON

Mél. :

1°) **Cotisation A.S.C.** annuelle [sauf pour les personnes déjà membres d'une section ASC cette saison

(préciser laquelle :)] :

	mesneusiens	extérieurs	
1er adhérent A.S.C.	30 €	40 €	
2ème adhérent A.S.C.	25 €	35 €	
3ème adhérent A.S.C. (et au-delà)	20 €	30 €	

Nom et activité des autres membres de la famille* déjà adhérents à l'A.S.C. cette saison :

* *La famille dont il est question ici se limite aux parents et à leurs enfants vivant sous le même toit.*

.....

.....

2°) **Cotisation section Fitness** du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025 [hors vacances scolaires] :

Nombre d'adultes :	× 70 euros	=	
--------------------	-------	------------	---	--

TOTAL :

PAIEMENTS PAR CHEQUE-VACANCES (OU EQUIVALENTS) :

- le montant total des chèques ne doit pas dépasser le montant de la cotisation ; compléter si besoin en liquide ou par chèque bancaire.

- **FAMILLES** : il est indispensable de régler l'activité pour chaque personne **INDIVIDUELLEMENT**.

Fiche à retourner complétée avec votre règlement à l'ordre de l'A.S.C. Les Mesneux.

Chaque adhérent doit avoir souscrit une assurance individuelle accidents.

A.S.C. LES MESNEUX

FULL-CONTACT (*adultes*) Fiche d'inscription pour la saison 2024 - 2025

Nom(s) :

Prénom(s) :

Adresse :

Tél. : Liste rouge : OUI - NON

Mél. :

1°) **Cotisation A.S.C.** annuelle [sauf pour les personnes déjà membres d'une section ASC cette saison (préciser laquelle :)] :

	mesneusiens	extérieurs	
1er adhérent A.S.C.	30 €	40 €	
2ème adhérent A.S.C.	25 €	35 €	
3ème adhérent A.S.C. (et au-delà)	20 €	30 €	

Nom et activité des autres membres de la famille* déjà adhérents à l'A.S.C. cette saison :

* La famille dont il est question ici se limite aux parents et à leurs enfants vivant sous le même toit.

.....

.....

2°) **Cotisation section Full-contact** du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025 [hors vacances scolaires]

Nombre d'inscrits :	× 85 euros	=	
---------------------	-------	------------	---	--

TOTAL :	
----------------	--

A rendre complété, avec :

- **un certificat médical** d'aptitude à la pratique du full-contact ;
- votre règlement (en liquide ou par chèque à l'ordre de l'A.S.C. Les Mesneux).

PAIEMENTS PAR CHEQUE-VACANCES (OU EQUIVALENTS) :

- le montant total des chèques ne doit pas dépasser le montant de la cotisation ; compléter si besoin en liquide ou par chèque bancaire.
- Familles : il est indispensable de régler l'activité pour chaque personne **INDIVIDUELLEMENT**.

Chaque adhérent doit avoir souscrit une assurance individuelle accidents.

A.S.C. LES MESNEUX

MUSCULATION

Fiche d'inscription pour la saison 2024 – 2025

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. : Liste rouge : OUI - NON

Mél. :

1°) **Cotisation A.S.C.** annuelle [sauf pour les personnes déjà membres d'une section ASC cette saison (préciser laquelle :)] :

	mesneusiens	extérieurs	
1er adhérent A.S.C.	30 €	40 €	
2ème adhérent A.S.C.	25 €	35 €	
3ème adhérent A.S.C. (et au-delà)	20 €	30 €	

Nom et activité des autres membres de la famille* déjà adhérents à l'A.S.C. cette saison :

* *La famille dont il est question ici se limite aux parents et à leurs enfants vivant sous le même toit.*

.....

.....

2°) **Cotisation section Musculation** du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025 [hors vacances scolaires] :

Nombre d'inscrits :	× 70 euros	=	
---------------------	-------	------------	---	--

TOTAL :

--

A rendre complété, avec :

- **un certificat médical** d'aptitude à la pratique de la musculation ;
- votre règlement en liquide ou par chèque à l'ordre de l'A.S.C. Les Mesneux ;
- le règlement intérieur de la section Musculation signé.

PAIEMENTS PAR CHEQUE-VACANCES (OU EQUIVALENTS) :

- le montant total des chèques ne doit pas dépasser le montant de la cotisation ; compléter si besoin en liquide ou par chèque bancaire.
- **FAMILLES** : il est indispensable de régler l'activité pour chaque personne **INDIVIDUELLEMENT**.

Rappel : Prévoir d'apporter une serviette et des chaussures d'intérieur propres

Chaque adhérent doit avoir souscrit une assurance individuelle accidents.

PILATES

Fiche d'inscription pour la saison 2024 - 2025

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél. : Liste rouge : OUI - NON

Mél. :

1°) Cotisation A.S.C. annuelle [sauf pour les personnes déjà membres d'une section ASC cette saison (préciser laquelle :)] :

	mesneusiens	extérieurs	
1er adhérent A.S.C.	30 €	40 €	
2ème adhérent A.S.C.	25 €	35 €	
3ème adhérent A.S.C. (et au-delà)	20 €	30 €	

Nom et activité des autres membres de la famille* déjà adhérents à l'A.S.C. cette saison :

* La famille dont il est question ici se limite aux parents et à leurs enfants vivant sous le même toit.

.....

.....

2°) Cotisation section Pilates du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025 [hors vacances scolaires]

Nombre d'adultes :	× 80 euros	=	
--------------------	-------	------------	---	--

TOTAL :

--

PAIEMENTS PAR CHEQUE-VACANCES (OU EQUIVALENTS) :

- le montant total des chèques ne doit pas dépasser le montant de la cotisation ; compléter si besoin en liquide ou par chèque bancaire.

- **FAMILLES** : il est indispensable de régler l'activité pour chaque personne **INDIVIDUELLEMENT**.

Fiche à retourner complétée avec votre règlement à l'ordre de l'A.S.C. Les Mesneux.

Chaque adhérent doit avoir souscrit une assurance individuelle accidents.

VELO

Fiche d'inscription pour la saison 2024 – 2025

Nom :

Prénom(s) :

Adresse :

Tél. : Liste rouge : OUI - NON

Mél. :

Cotisation A.S.C. annuelle + section Vélo du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 :

	mesneusiens	extérieurs
1er adhérent A.S.C.	30 €	40 €
2ème adhérent A.S.C.	25 €	35 €
3ème adhérent A.S.C. (et au-delà)	20 €	30 €

TOTAL :

--

Gratuit pour les adhérents ASC d'une autre section ; préciser laquelle :

Fiche à rendre complétée, avec votre règlement en liquide ou par chèque à l'ordre de l'A.S.C. Les Mesneux.

Chaque adhérent doit avoir souscrit une assurance individuelle accidents.

YOGA

Fiche d'inscription pour la saison 2024 - 2025

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél. : Liste rouge : OUI - NON

Mél. :

1°) **Cotisation A.S.C.** annuelle [sauf pour les personnes déjà membres d'une section ASC cette saison (préciser laquelle :)] :

	mesneusiens	extérieurs	
1er adhérent A.S.C.	30 €	40 €	
2ème adhérent A.S.C.	25 €	35 €	
3ème adhérent A.S.C. (et au-delà)	20 €	30 €	

Nom et activité des autres membres de la famille* déjà adhérents à l'A.S.C. cette saison :

* La famille dont il est question ici se limite aux parents et à leurs enfants vivant sous le même toit.

.....

.....

2°) **Cotisation section Yoga** du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025 [hors vacances scolaires]

Nombre d'adultes :	× 85 euros	=	
--------------------	-------	------------	---	--

TOTAL :

--

PAIEMENTS PAR CHEQUE-VACANCES (OU EQUIVALENTS) :

- le montant total des chèques ne doit pas dépasser le montant de la cotisation ; compléter si besoin en liquide ou par chèque bancaire.

- FAMILLES : il est indispensable de régler l'activité pour chaque personne INDIVIDUELLEMENT.

Fiche à rendre complétée, avec votre règlement à l'ordre de l'A.S.C. Les Mesneux.

Chaque adhérent doit avoir souscrit une assurance individuelle accidents.

ZUMBA

Fiche d'inscription pour la saison 2024 – 2025

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. : Liste rouge : OUI - NON

Mél. :

1°) Cotisation A.S.C. annuelle [sauf pour les personnes déjà membres d'une section ASC cette saison (préciser laquelle :)] :

	mesneusiens	extérieurs	
1er adhérent A.S.C.	30 €	40 €	
2ème adhérent A.S.C.	25 €	35 €	
3ème adhérent A.S.C. (et au-delà)	20 €	30 €	

Nom et activité des autres membres de la famille* déjà adhérents à l'A.S.C. cette saison :

* La famille dont il est question ici se limite aux parents et à leurs enfants vivant sous le même toit.

.....
.....

2°) Cotisation section Zumba du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025 [hors vacances scolaires]

Nombre d'adultes :	× 80 euros	=	
--------------------	-------	------------	---	--

TOTAL :

--

PAIEMENTS PAR CHEQUE-VACANCES (OU EQUIVALENTS) :

- le montant total des chèques ne doit pas dépasser le montant de la cotisation ; compléter si besoin en liquide ou par chèque bancaire.

- FAMILLES : il est indispensable de régler l'activité pour chaque personne INDIVIDUELLEMENT.

A rendre complété lors de la 2^{ème} séance, avec :

- un **certificat médical** d'aptitude à la pratique de la Zumba ;

- votre règlement (en liquide ou par chèque à l'ordre de l'A.S.C. Les Mesneux).

Chaque adhérent doit avoir souscrit une assurance individuelle accidents.

A.S.C. LES MESNEUX

BOXE EDUCATIVE

(Jeunes à partir de 8 ans)

Fiche d'inscription pour la saison 2024 – 2025

Nom(s) :

Prénom(s) :

Date(s) de naissance :

Adresse :

Tél. : Liste rouge : OUI - NON

Mél. :

1°) **Cotisation A.S.C. annuelle** [sauf pour les personnes déjà membres d'une section ASC cette saison

(préciser laquelle :)] :

	mesneusiens	extérieurs	
1er adhérent A.S.C.	30 €	40 €	
2ème adhérent A.S.C.	25 €	35 €	
3ème adhérent A.S.C. (et au-delà)	20 €	30 €	

Nom et activité des autres membres de la famille* déjà adhérents à l'A.S.C. cette saison :

* *La famille dont il est question ici se limite aux parents et à leurs enfants vivant sous le même toit.*

.....

.....

2°) **Cotisation section Boxe éducative** du 1^{er} septembre 2024 au 5 juillet 2025 [hors vacances scolaires]

Nombre d'inscrits :	× 70 euros	=	
TOTAL :				

A rendre complété, avec :

- **un certificat médical** d'aptitude à la pratique du light-contact ;
- votre règlement (en liquide ou par chèque à l'ordre de l'A.S.C. Les Mesneux).

PAIEMENTS PAR CHEQUE-VACANCES (OU EQUIVALENTS) :

- le montant total des chèques ne doit pas dépasser le montant de la cotisation ; compléter si besoin en liquide ou par chèque bancaire.
- Familles : il est indispensable de régler l'activité pour chaque personne **INDIVIDUELLEMENT**.

Chaque adhérent doit avoir souscrit une assurance individuelle accidents.